



# *SNTRS Informations*

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 207 du 22 février 2013

## *SOMMAIRE*

- **Compte rendu de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 7 février 2013**
- **Rapport à la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 7 février 2013**

# Compte rendu de la commission exécutive du 7 février 2013

Le rapport introductif a été présenté par Lorena Klein. Voir plus loin.

La discussion générale a permis de la point sur la situation : lutte contre l'austérité, bataille contre la précarité, montée des problèmes de souffrance au travail,

## VOTE SUR LE DISPOSITIF ELECTORAL DU CAES DU CNRS

Jean François Launay fait le récapitulatif des propositions pour modifier le dispositif électoral

Proposition 1 : l'ancien mode électoral est conservé 2 tour avec quorum de 50%. Au 1<sup>er</sup> tour seul les organisations syndicales représentatives peuvent s présenter, le 2eme tour est ouvert aux OS constituées et autres groupements.

La proposition 2 : un seul tout auquel ne peuvent se présenter que des listes de syndicats constitués au CNRS  
Dans les deux cas pas de modification des élections locales. Vote :

- La proposition 1 8 pour.
- Proposition 2 25 pour.
- 1 abstention.

La proposition 2 est adoptée

## BUDGET PREVISIONNEL 2013

Rapport présenté par Danièle Steer.

Quelques explications sur le projet de budget prévisionnel 2013. Il a été fait en partant de la réalisation actuelle du bilan du national pour 2012. Ce bilan est provisoire car suite à la relance, il rentre encore quelques cotisations manuelles.

Après versement de la part Cogetise, le montant des cotisations «propres», c'est à dire le montant restant au syndicat national devrait être, pour 2012, autour de 139500 euros. Coté charges, il peut y avoir encore quelques retardataires pour le remboursement des missions du dernier CSN ou autres (environ 500 euros ?).

Le bilan 2012, sera excédentaire grâce aux 4000 euros de versement de l'INSERM "don solidarité", de la clôture des comptes de l'INRP, CTNERHI et un solde de cotisation de Montpellier de 2010 que nous n'avons pas pu verser car Cogetise 2010 était clos (total 2724,15 euros); sans cela, il serait grosso-modo équilibré.

La plupart des postes correspondent à la reconduction de 2012. Mais est pris en compte, en partie, le besoin de progresser dans la formation des militants comme des gestionnaires.

Les modifications ou points importants par rapport à 2012 :

- les frais de déplacements (BN, CE, CFC, CS, CAES, défenses individuelles etc.) n'ont pas été détaillé contrairement au prévisionnel 2012. Le montant de 47500 euros correspond à la somme des dépenses correspondantes 2012.

Sont budgétés :

1. pour les congrès de la CGT (50<sup>e</sup> congrès), de la FERC et de l'UGFF : 2200 euros,
2. pour les journées de rencontre/formation des élus : CN, CAP, CHS ... : 9500 euros,
3. 1000 euros pour des frais de justice.

L'équilibre du budget ne peut être assuré que grâce à des dons/apports des sections, pour un montant total de 4900 euros. Si le besoin en budget de formation s'avérait insuffisant, il pourrait être fait encore plus appel aux sections qui seraient en mesure d'y contribuer.

L'excédent de gestion de 2012 sera en partie mis en réserve pour permettre de réaliser un hommage à Gérard MANDVILLE, à l'occasion du CSN de juin.

Vote sur le budget prévisionnel : 30 pour, 5 abstentions

## **DEBAT SUR LES DOCUMENTS DU 50ème CONGRES CONFEDERAL**

La CE a décidé à l'unanimité que les mandats de retraités du SNRS restent au niveau du syndicat national.

Débat sur le rapport d'activité de la confédération. Vote 15 pour, 9 contre, 8 abstentions. Ces votes seront répartis au prorata.

Vote sur le quitus financier : 28 pour, 6 abstentions.

Pour le document d'orientation

La commission exécutive (35 présents) a amendé le document d'orientation notamment sur :

- La responsabilité du gouvernement. Celui-ci a fait des choix qui vont dans le sens des intérêts du patronat. On ne peut plus dire qu'il arbitre entre les pressions du MEDEF et celles des salariés.
- La place des services publics qui sont peu cités et conçue de façon utilitariste. Ils n'ont pas pour seul rôle d'offrir des prestations au service de la richesse de la nation. Ils contribuent au « vivre ensemble ». Nous demandons en particulier l'ajout du rôle de l'éducation et de la recherche. Des ajouts ont été proposés pour cela.

Le document d'orientation amendé a été adopté par 20 pour, 4 abstentions et 7 contre.

En ce qui concerne les statuts, nous demandons que les voix des retraités comptent au même titre que celles des actifs.

Nous demandons également la suppression du paragraphe 7-0 du statut. L'adoption des règles de vie et leur modification devant se faire à la majorité des 2/3 comme le statut.

### **Liste des amendements retenus par la CE du SNTRS-CGT**

Voir sur le site web du SNTRS : <http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/spip.php?article944>

# Rapport à la CE du SNTRS-CGT

Pour mon premier rapport sur l'actualité je peux dire que je suis gâtée. Des projets de loi à la pelle, une guerre, une journée d'action fonction publique, le mariage pour tous qui occupe tous les médias et l'arrivée du Vendée Globe en moins de 80 jours.

Nous sommes arrivés en février, la période des vœux rituels vient de s'achever. Mais je vais vous remettre une couche :

Comme leur nom l'indique, les vœux n'expriment que des souhaits, des désirs, des attentes. Sauf à croire aux miracles, ils ne sauraient changer la réalité. Le rite du 31 décembre où chaque responsable national souhaite le meilleur – ou le moins mauvais – à ses concitoyens n'a donc pas levé les lourdes incertitudes qui pèsent sur l'année 2013 qui commence.

Tous les indicateurs économiques du pays sont au rouge. C'était vrai en 2012. Ce le sera tout autant, voire davantage, en 2013. Croissance en berne proche de zéro, chômage en progression vertigineuse, précarité croissante pour des millions de Français et "falaise", comme disent les Américains, de la dette publique : les difficultés sont "sérieuses", comme l'a admis le président de la République avec un sens aigu de l'euphémisme. Et maintenant, la guerre !

Notre première commission exécutive de l'année se déroule dans un contexte particulièrement chargé. Sur la scène internationale, la France est engagée dans un conflit au Mali, en matière de politique intérieure nous venons de vivre une attaque sans commune mesure contre le droit du travail, alors que dans nos champs d'intervention des projets de lois sont en chantier ou quasi bouclés. Enfin, sur le plan syndical, nous sommes dans la dernière ligne droite de la préparation du 50ème congrès confédéral.

## Dans le monde

**Mali** : Au lendemain du début de l'intervention des forces françaises sur le territoire malien, François Hollande a justifié sa décision, affirmant qu'elle "n'a pas d'autre but que la lutte contre le terrorisme" et qu'il a "toute confiance" dans la réussite de l'opération, baptisée "Serval". "La France ne défend aucun intérêt particulier", a-t-il déclaré.

Ainsi, depuis le 11 janvier la France est engagée dans conflit pour, selon François Hollande « arrêter l'agression terroriste, stabiliser la démocratie, restaurer l'intégrité du territoire Malien ». L'énoncé de ces trois objectifs montre la complexité d'une situation qui perdure depuis les lendemains de la décolonisation pour partie. Les révoltes touaregs, et les répressions qui les ont accompagnées en 1963, dans les années 1990 et plus proche de nous en 2006 laissent percevoir un nord Mali marginalisé de longue date ce qui a favorisé l'extension de mouvements extrémistes. Car c'est depuis 2003 qu'Aqmi s'est installé dans cette région du Mali sans que l'Etat, ses voisins, hormis la Mauritanie, n'interviennent. Il est vrai que l'absence de réelle démocratie dans ce pays, le récent putsch (mars 2012) n'ont pas permis de régler l'extrême précarité dans laquelle vit la plus grande part de la population.

Cette guerre se surajoute à la déstabilisation du pourtour méditerranéen, conséquence des révolutions arabes, dont le paroxysme se situe en **Syrie** qu'on a quelque peu tendance à oublier ces derniers jours. **L'Egypte** s'enfonce dans le chaos. Le plus grand pays arabe vacille.

Deux ans après la "révolution de la place Tahrir", au Caire, les Egyptiens vivent à l'heure d'une anarchie rampante. Sur fond d'instabilité politique, voilà deux semaines que des affrontements de rue installent un climat de violence, qui achève de détériorer une situation économique catastrophique. En **Tunisie** le premier ministre annonce un gouvernement de technocrates. Le premier ministre tunisien, Hamadi Jebali, va dissoudre le gouvernement, dominé par le parti islamiste Ennahda, et former un cabinet d'union nationale. Ce gouvernement de "technocrates apolitiques" aura un mandat limité jusqu'à la tenue d'élections anticipées.

Nul doute que ces questions seront au cœur des débats lors du Forum Social Mondial de Tunis qui se déroulera du 26 au 30 mars prochain.

Notre rapport à l'international, c'est aussi la lutte à laquelle la CGT participe pour la régularisation des travailleurs sans papiers, la scolarisation des enfants de sans papiers.. Saluons donc ici la suspension de l'action des

grévistest de la faim de Lille dont les dossiers sont en cours de règlement grâce à la mobilisation de nombreux militants dans diverses régions (le mouvement est parti de Lille, le 2 novembre 2012, quand plus d'une centaine de personnes ont décidé d'entamer une grève de la faim afin d'obtenir des papiers). C'est aussi la campagne menée depuis décembre dernier pour le droit de vote aux étrangers.

## En France

Alors que le nombre de demandeurs d'emploi pourraient début 2013 battre son record de 1997 (3,2 millions de chômeurs), François Hollande a décrété sans surprise «*la mobilisation de tous*» pour inverser «*coûte que coûte* » la courbe du chômage d'ici à la fin 2013 et «*réussir* » le redressement de la France.

Le 11 janvier 2013, les négociations nationales dites de «*sécurisation de l'emploi* » se sont terminées par un accord d'une extrême gravité pour les droits des salariés. Un projet de loi doit être présenté au Conseil des ministres début mars, pour ensuite être voté au Parlement en mai.

Cela devait être un accord historique selon François Hollande. Il l'est pour le Medef qui réclame sa ratification en l'état par le parlement. Nous sommes sceptiques sur la conclusion de l'accord dit de «*sécurisation de l'emploi* », qui se caractérise en premier lieu par une facilitation des procédures de licenciements. Nous ne croyons pas une seconde au slogan du Medef selon lequel les licenciements d'aujourd'hui feront les emplois de demain et l'expérience plaide malheureusement en notre faveur. Le nombre des ruptures conventionnelles du contrat de travail (quoi de plus facile pour licencier ?) a franchi le cap du million depuis leur création en 2008 et le dispositif est en train de devenir la première cause de licenciement en France.

En revanche, l'accord national interprofessionnel signé le 11 janvier dernier par des syndicats (Cfdt, Cgc, Cftc) minoritaires représentant moins de 40 % des salariés, apparaît comme une défaite pour le monde du travail qui se traduit par la remise en cause des garanties individuelles et collectives dans les entreprises, la remise en cause des CDI, la mobilité forcée des salariés, l'accès restreint à la justice pour ces derniers avec comme but final d'accélérer les licenciements, les rendre moins coûteux pour l'entreprise et moins contestables par les salariés.

Ainsi, des accords de «*maintien dans l'emploi* » pourraient être signés modifiant pour tous les salariés le temps de travail et les salaires. La mobilité pourrait être imposée. Ceux qui refuseraient ces propositions seraient licenciés. Dans les PME, c'est le CDI – contrat à durée indéterminée intermittent, c'est-à-dire un contrat totalement flexibilisé qui empêche toute vie régulière et toute construction d'avenir - qui pourrait être imposé.

Les licenciements collectifs seraient facilités, les délais de recours à la justice raccourcis, les droits à indemnité réduits.

Défaite pour le monde du travail car ces reculs incroyables sont sans contrepartie. Ce qui a été présenté comme des nouveaux droits pour les salariés est virtuel et renvoyé à d'hypothétiques négociations ultérieures. L'extension de la complémentaire santé sera renégociée dans un an, tout comme le droit rechargeable à l'assurance chômage, le compte personnel de formation qui sera insuffisant pour acquérir une formation qualifiante et la participation de deux salariés au CA des grands groupes ne concerne que 200 entreprises.

La Cgt lance une campagne de mobilisation auprès des salariés pour combattre la transcription de cet accord dans la loi. De même, des actions doivent être conduites auprès des parlementaires pour que ce texte soit modifié en profondeur et ce malgré les propos du premier ministre qui souhaite que l'accord ne soit modifié qu'à la marge.

Le CCN de la CGT du 5-6 février a décidé d'un engagement actif de la CGT le 14 mars pour dénoncer, avec le mouvement syndical européen, au sein de la CES, la nocivité des politiques d'austérité. Les organisations de la CGTR décident également de construire une puissante journée de mobilisation réunissant toutes les professions début mars. Le CCN appelle toutes les organisations, les syndicats à multiplier les rencontres avec les salariés pour informer sur le contenu de l'accord et les propositions de la CGT, pour leur proposer l'action et décider, avec eux, des formes de mobilisations allant jusqu'à la grève, dans l'unité la plus large possible.

5 millions de chômeurs, et moi et moi ... le vendredi 25 janvier 2013 c'est l'annonce de la vingtième augmentation consécutive des chiffres du chômage. Le fléau du chômage s'enkyste dans notre société. Les jeunes et les seniors sont les premiers concernés, surtout le chômage de longue durée s'étend en laissant présager des stigmates indélébiles sur notre corps social.

Pas de chance pour le président Hollande. Quatre jours plus tard après la signature de l'accord sur la « sécurisation de l'emploi », **Renault** annonce qu'elle envisage de réduire ses effectifs de plus de 15%. Rien ne va plus dans le marché automobile français. La marque au losange avait entamé, en octobre 2012, une négociation avec les syndicats. Dernier épisode : l'annonce mardi 15 janvier 2013 d'un plan qui entend supprimer 7500 postes, la CGT affirme qu'en réalité, il s'agirait de 8260 suppressions de postes et 760 embauches. L'objectif de la direction, selon la CGT est de « *produire autant avec au moins 5000 ouvriers de production en moins !* »

Le lendemain, 16 janvier, **PSA Aulnay** 300 salariés de l'équipe du matin ont décidé de se mettre en grève reconductible avec occupation de l'usine pour protester contre les mesures proposées par la direction qui accompagnent la fermeture du site d'Aulnay. La production n'a pas démarré et est paralysée. L'usine doit fermer en 2014 dans le cadre d'un plan de restructuration prévoyant la suppression de 8000 postes. Vendredi 25 janvier, à la Bourse du travail, l'assemblée générale des salariés a voté la grève pour lundi 28 janvier et a décidé de réoccuper l'usine.

**Goodyear** - projet de fermeture du site d'Amiens : Le directeur du fabricant américain de pneumatique a annoncé, jeudi 31 janvier 2013, le projet de fermeture de son usine d'Amiens-Nord, qui est l'objet d'une bataille juridique depuis cinq ans. En l'absence d'un accord avec les syndicats après huit mois de discussions, la direction de Goodyear France avait annoncé en septembre 2012 le retrait d'un projet de plan de départs volontaires sans licenciements. Avant ce projet, un plan social, qui prévoyait de mettre un terme à la production de pneus de tourisme à Amiens-Nord, avec 817 suppressions de postes à la clef, avait été invalidé à plusieurs reprises par la justice, saisie par la CGT du site. « *La question qui est posée, et qui dépasse le seul périmètre de Goodyear, pour rejoindre celui des Renault, Arkema, Peugeot, Sanofi, Rhodia, Michelin, c'est : Que fait le gouvernement ? Quelle politique industrielle nationale ? En a-t-il une ?* » s'interroge la Fédération nationale des industries chimiques de la CGT. Quels droits créer dans l'entreprise pour les salariés, leurs représentants, pour s'opposer à des casses d'emplois ?

Il suffit pour cela d'écouter ce que dit Arnaud Montebourg ces jours-ci. Selon le ministre du redressement productif, le gouvernement a bien demandé à la direction de Goodyear de "*surseoir*" à son projet de fermeture, notamment lors d'une réunion qui s'est tenue à Bercy le 29 janvier. Mais sans résultat. "*On voit bien que l'absence de dialogue social dans ce dossier nuit à sa résolution*", a simplement déploré M. Montebourg, lors de ses vœux à la presse, jeudi 31 janvier.

Ceux qui s'attendaient à une sortie tonitruante en sont donc restés pour leurs frais. Manifestement, le ministre n'a pas l'intention de mettre en cause le fabricant américain de pneus comme il l'avait fait avec PSA ou ArcelorMittal. "*Nous souhaitons que la CGT mette de l'eau dans son vin, que la direction mette du vin dans son eau, et que Titan boive le vin et l'eau des deux, et avec ça on va peut être y arriver*", a juste indiqué M. Montebourg, renvoyant dos à dos l'ensemble des acteurs du dossier.

En terme d'engagement aussi, l'on avait connu le ministre plus ambitieux : il va "*tenter*" de monter une réunion quadripartite avec la direction de Goodyear, les syndicats du site, l'ex-repreneur américain Titan, et l'Etat. "*Nous allons essayer de ramener toutes les parties autour de la table*", a-t-il précisé, tout en ajoutant qu'"*il est très difficile d'amener à boire un âne qui n'a pas soif*".

**Virgin** - Le dépôt de bilan laisse 1000 salariés sur le carreau.

Les 122 salariés du glacier carcassonnais **Pilpa**, menacés de licenciement, ont mis en place une surveillance continue de leur usine pendant les fêtes.

Après 800 jours de lutte, les salariés de l'usine **Fralib** de Gémenos (Bouches-du-Rhône), ont présenté jeudi, lors d'une conférence de presse à l'Assemblée Nationale, leur projet de reprise de l'entreprise sous forme de Scop et ils demandent la cession de la marque Eléphant pour un euro symbolique", estimant que cette marque, née à Marseille il y a 120 ans avant d'être reprise par Unilever, était un patrimoine de la Nation et des salariés.

Hier aux yeux des administrateurs judiciaires pour **Petroplus** les dossiers reçus pour la reprise de la raffinerie de Petit-Couronne ne constituent pas des offres en bonne et due forme, assorties des garanties financières suffisantes. La procédure de licenciement des quelque 470 salariés du site devrait être lancée sous peu.

## **Retraites**

La boucle est bouclée avec le rapport de la Cour des comptes qui propose de revoir à la baisse l'indemnisation des chômeurs et semble recueillir une oreille attentive du côté du gouvernement. Indécent quand moins de 42 % des demandeurs d'emploi sont indemnisés par l'assurance chômage et que le niveau moyen de l'indemnisation atteint péniblement mille euros. Indécent encore quand le même gouvernement accorde au nom de la

compétitivité une ristourne de 20 milliards d'euros par an aux entreprises ... sans contrepartie aucune pour l'emploi !

Si les retraites sont en danger, c'est avant tout en raison du chômage de masse, de l'amputation des salaires et du doute que les gouvernements successifs et le patronat ont délibérément installé quant à la capacité du système à garantir à long terme le niveau des pensions. Comme le montrent les régressions imposées en Grèce, en Espagne, au Portugal, les marchés financiers ont mis la barre très haute. Profitant de la crise, ils exigent un peu partout un recul des systèmes sociaux solidaires. La France n'échappe pas à cette pression.

La publication des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> rapports du Conseil d'orientation des retraites (COR) est l'occasion pour le Medef de relancer cette vision catastrophiste. On voudrait tuer notre système par répartition, bâti sur la confiance et la solidarité des générations successives, qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Il n'y a aucune fatalité au « trou des retraites » qui se révèle être d'abord un épouvantail idéologique. Face à la perspective d'une baisse des pensions que veut imposer le Medef, la CGT avance des mesures pour garantir leur financement (taxation des revenus financiers, réforme de la cotisation patronale...) et oppose le projet d'une « maison commune des régimes de retraite » qui serait la garantie d'un socle commun de droits de haut niveau.

#### **CAC 40**

La crise, pas pour tout le monde : les patrons du CAC 40 continuent de se gaver. La rémunération des grands patrons du CAC 40 (salaire fixe, bonus, actions gratuites, stock options et indemnités de départ versés au dirigeant, hors régimes de retraite supplémentaire), qui s'était déjà envolée en 2010 a continué à progresser en 2011 pour atteindre en moyenne 4,2 millions d'euros l'année dernière contre 4 millions en 2010. Quatorze dirigeants français ont crevé en 2011 un plafond de 240 Smic annuel soit actuellement 4,6 millions d'euros. Pour la première fois en 2011 le salaire fixe moyen des dirigeants du CAC 40 a franchi le million d'euros.

#### **Augmentations au 1<sup>er</sup> janvier 2013**

Côté vœux, on peut aussi voir ce qui a changé le 1<sup>er</sup> janvier : impôts, énergie, santé, transports... D'un côté, le plafond du Livret A est relevé, le smic (il n'y a pas de coup de pouce, 9,43€/heure soit 1430,22€ brut/mois ; son augmentation de 0,3% est celle définie par la loi) et le RSA connaissent une petite revalorisation et les IVG sont remboursées à 100 %. De l'autre, la politique de rigueur prônée par le gouvernement se traduit notamment par la hausse de différents tarifs (RATP, gaz, électricité, timbres...).

Revue de détail de ce qui a changé au 1<sup>er</sup> janvier.

- Timbre : la lettre prioritaire passe de 0,60 à 0,63 euro et la lettre verte de 0,57 à 0,58 euro.
- Bière : le demi pression va coûter plus cher. Selon les Brasseurs de France, il pourrait passer de 2,60 euros à 3 euros. Bercy a calculé une hausse de 5,5 centimes pour 25 cl.
- Redevance TV passe à 131 euros en métropole (+ 6 euros) et à 85 euros en outre-mer (+ 5).
- Energie : le gaz augmente de 2,4 %, l'électricité de 2,5 %.
- RATP : hausse moyenne de 2,4 %
- SNCF : relève ses prix de 2.3 %
- Taxis : le prix de la course est majoré de 2,6 %.
- Impôt sur le revenu : le barème est gelé pour la deuxième année d'affilée, ce qui s'apparente à une hausse d'impôt de près de 2 % pour les contribuables

À ces hausses, décidées par le gouvernement, s'ajoutent celles des tarifs bancaires 2013 de 2 à 3%, des assurances de 2 à 7%, ainsi que la majoration des péages autoroutiers à partir du 1<sup>er</sup> février.

#### **Journée d'action du 31 janvier 2013**

C'est une première pour le gouvernement Ayrault : les 5,2 millions de fonctionnaires étaient appelés à cesser le travail jeudi 31 janvier par trois syndicats, un mouvement de grogne qui se cristallise principalement autour des rémunérations et de l'emploi.

A l'appel de la CGT, de la FSU et de SOLIDAIRES, c'est nombreux et déterminés que les agents de la Fonction publique ont participé à cette journée d'actions.

Sur les 130 rassemblements et manifestations recensés sur tout le territoire, c'est plus de 150.000 personnes qui sont descendues dans les rues dire leurs légitimes exigences et leur fort mécontentement, notamment sur les salaires, l'emploi public, le jour de carence. *"Les fonctionnaires ont de nouveau exprimé leur volonté qu'une autre politique soit mise en œuvre et que des mesures urgentes soient prises"*, soulignent les trois organisations syndicales dans un communiqué commun. Elles *"se félicitent du succès de cette initiative"* et attendent que *"la ministre entende le message délivré et, à l'occasion du rendez-vous du 7 février, qu'elle apporte de véritables réponses aux questions posées."*

*Dans le cas contraire, nos organisations syndicales, dans l'unité la plus large possible, prendront de nouveau leurs responsabilités et appelleront à poursuivre et à développer la mobilisation.*

Pour preuve que la mobilisation a été une réussite, le communiqué intersyndical du 1<sup>er</sup> février qui demande au ministère de la fonction publique d'apporter des réponses aux revendications portées lors de la journée du 31 janvier par la CGT, la FSU et les Solidaires a été signé par une majorité des OS. La CFTC, la CGC et la FO ont rejoint les signataires du 31 janvier.

### **Liste non exhaustive des projets de loi en cours (ayant un intérêt pour notre secteur) :**

1. L'Assemblée nationale s'apprête à examiner le projet de loi sur le contrat de génération. La CGT constate avec satisfaction que le texte présenté à l'Assemblée nationale prend en compte certaines de ses exigences, et notamment la revendication d'embauche en CDI à temps plein, en s'appuyant sur l'objectif d'une insertion durable dans l'emploi.

2. ARRCO et AGIRC - Le Medef persiste dans les mesures régressives, la CGT fait des propositions et démontre qu'on peut faire autrement. Une troisième réunion de négociation était programmée ce mardi 15 janvier. Le plus important est que ce projet reste dans une veine très régressive avec en particulier :

- Évolution des pensions pour 2013 au niveau de l'inflation moins 1,5 point, puis de 2014 à 2017 au niveau de l'inflation moins 1 point.

- Une baisse du taux de réversion de 60 à 56 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et un âge minimum qui passerait de 55 à 60 ans à l'ARRCO. Le texte propose également une réduction de 30 % des droits des chômeurs.

3. Les limites du plan intitulé « lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale » présenté par le Premier Ministre sont contenues dans l'orientation même des politiques gouvernementales de réduction des dépenses publiques et de réponses aux revendications patronales. La CGT apprécie la volonté affichée d'agir contre la pauvreté qui frappe de plus en plus de jeunes, de salariés, de privés d'emploi et de retraités ainsi qu'un discours à l'opposé des stigmatisations antérieures. Elle se félicite que des mesures soient enfin prises pour scolariser les enfants de moins de 3 ans, pour étendre la couverture maladie universelle complémentaire ainsi que l'accès aux tarifs sociaux pour le gaz et l'énergie, pour augmenter le nombre de places d'hébergement d'urgence, pour permettre l'effectivité des droits existants (RSA activité notamment).

4. En matière d'enseignement scolaire, le projet de loi de programmation et d'orientation a été présenté au conseil des ministres le 23 janvier. Il devrait être discuté à l'Assemblée nationale en mars et au Sénat en mai. Ce projet a déjà reçu un avis négatif dans les organes consultatifs de l'ESR CNESER et le CT ministériel.

L'interfédérale dans une configuration des plus réduites (Cgt, Fo, Sud, Cnt et Faen) a décidé d'une journée de grève le 12 février prochain autour de deux mots d'ordre : l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et l'abandon du projet de loi de refondation de l'école.

### **Enseignement Supérieur et la Recherche**

Dur, très dur d'être fonctionnaire dans la recherche avec des salaires indécents !

Le gouvernement ne compte pas réévaluer cette année le point d'indice qui sert de base au calcul de la rémunération des fonctionnaires. Celui-ci est gelé depuis juillet 2010. C'est le plus long gel depuis 1945 ! Depuis 2000, les fonctionnaires ont perdu plus 13% de pouvoir d'achat ! Ainsi, comme l'an passé, le montant du salaire net de janvier sera inférieur à celui de décembre, déjà inférieur à celui d'octobre, compte tenu des augmentations du taux de cotisation retraite chaque trimestre. En cas d'arrêt de travail, le salaire est maintenant amputé d'une journée : la journée inique de carence, dont nous demandons la suppression.

Comment payer le loyer, les impôts, l'assurance du domicile, de la voiture, le carburant, les études des enfants, la nourriture, la mutuelle, etc.... avec des salaires qui baissent ? Les prix des produits de consommation courante ont augmenté de 3,5% en 2012. D'après l'INSEE, entre 2005 et 2010 les dépenses de logement ont augmenté de 17% et dans le parc privé un locataire sur deux consacre plus de 40% de ses revenus pour se loger.

Dans notre secteur aussi, les véritables ruptures avec les politiques mises en œuvre par le précédent gouvernement ne pourront se faire sans la mobilisation des salariés. La loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) se prépare.

Le SNTRS a été reçue le 22 janvier, vous avez été destinataire du compte rendu, et la FERC participé à la délégation confédérale le 28 janvier. Une loi qui n'est pas de programmation malheureusement et qui en l'état ne modifie qu'à la marge tant le pacte sur la recherche que la loi LRU. Ainsi, la majorité des structures (ANR et son



rôle dans la multiplication des appels à projets et la forte précarité des personnels, FCS, commissariat général au grand emprunt...) reste en place. L'AERES change de nom sans être pour autant supprimée.

Rien ne change dans le principe d'autonomie des universités et le principe de la RCE (Responsabilité et Compétences Élargies) créateur d'inégalité dans le traitement des personnels est toujours là.

Enfin, le projet de texte ouvre sur des risques accrus de régionalisation de l'ESR, appuyée sur des fusions en pôles régionaux qui font craindre la soumission des UMR aux seules universités, le rôle renforcé des collectivités territoriales dans la gouvernance et une nouvelle autonomie de projet quant à l'offre de formation à travers l'accréditation, de soumission de l'ESR aux intérêts des entreprises.

Pour le SNTRS, ce projet de loi est inacceptable. Il ne répond ni aux attentes des personnels ni aux intérêts de la Nation en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

Le SNTRS demande l'ouverture de véritables négociations. Jusqu'à là les réunions se sont déroulés sans documents, ni conclusions. Le texte du projet de loi nous est arrivé que le 15 janvier. Une nouvelle version circule, l'UNEF en a informé l'intersyndicale ESR mardi 5 février, mais sans donner un exemplaire aux autres OS. Faire que le MESR remette sur le métier son projet de loi, en prenant en compte nos revendications, les attentes des personnels, ne passera que par la mobilisation des salariés. Nous devons travailler notre capacité à faire sortir les salariés dans la rue pour que ce projet de loi soit modifié.

### **Au fil du texte du projet de loi sur l'ESR :**

L'ESR est chargé d'une nouvelle mission, « contribuer à la compétitivité » qui s'accompagne d'un nouvel objectif, le transfert des résultats obtenus vers le monde socio-économique (terme récurrent). Les conditions d'accomplissement de cette nouvelle mission risquent de contrevenir à la capacité de l'ESR d'assurer sereinement ses missions premières d'enseignement et de recherche, une mission qui pourrait être déclinée dans les décrets définissant les missions des personnels

Sur les transferts de résultats, il affirme que ce n'est pas linéaire et que cela peut concerner tant la recherche fondamentale que la recherche finalisée. S'il affirme que ces transferts ne seront pas gratuits, le cabinet laisse en suspens la question de soumettre ce transfert à certaines conditions (emploi en France, pas d'exploitation des résultats de la recherche française dans des pays à bas coût de main d'œuvre).

Pour nous, la future loi doit rompre avec les orientations du précédent gouvernement, caractérisées par une dérive libérale et marchande, liée à une recherche immédiatement rentable et impliquant plus une mise en concurrence qu'une collaboration et un partenariat constructifs.

L'État avait alors pour stratégie d'assujettir le pilotage de la recherche et de la formation supérieure aux intérêts financiers. Aujourd'hui, les réformes à engager doivent permettre de sortir de cette impasse.

L'État doit retrouver son rôle de pilote en s'appuyant sur tous les grands outils qui ont fait jusqu'à présent la renommée de la recherche française et dans lesquels il aura restauré la démocratie. L'université, comme tous les grands organismes nationaux de recherche (EPST, EPIC, EPA ...), doivent jouer, de concert, leur rôle spécifique. C'est à cette condition que l'Etat donnera au pays les moyens d'identifier les problématiques à traiter et qu'il pourra engager les actions nécessaires pour leur apporter des réponses.

Il faut aussi associer les salariés et les citoyens aux grandes décisions scientifiques, assurer la démocratie à tous les niveaux avec l'impératif de donner toute leur place aux confédérations de salariés comme à la société civile.

La future loi d'orientation sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche, car les carences subsistent :

- Absence de programmation et d'engagement en matière de budget, de création d'emplois, de résorption de la précarité.
- Incapacité de prendre en compte l'ensemble des ministères déployant une activité de recherche et de formation dans leur domaine.
- Manque d'ambition sur la restauration de la démocratie dans l'ensemble des établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- Maintien du Commissariat Général à l'Investissement (CGI), auprès du 1er ministre qui poursuivra le processus de création des IDEX et la « politique d'excellence », initiée par Nicolas Sarkozy et Valérie Pécresse.
- Mise en place de nouvelles structures de gouvernance et de projet de site qui renforcent le poids des personnalités extérieures sur la présidence et le pilotage des universités : L'organisation envisagée prend le risque de susciter des tensions entre un Conseil d'Administration gestionnaire et un Conseil Académique réduit à définir la mise en œuvre des choix et des décisions.
- Volonté de poursuivre le regroupement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche autour de grands pôles universitaires régionaux à l'autonomie renforcée, au détriment de l'équilibre national.

- Mise en place d'un processus d'accréditation des universités permettant l'habilitation locale des formations. L'offre des formations dépendra ainsi des contraintes budgétaires locales. La cohérence nationale des diplômes, qui existe à travers le CNESER, ne serait plus garantie.
- Refus de remettre en cause les financements publics à l'industrie, sans engagements ni obligations de celle-ci, à l'exemple du crédit d'impôt recherche, dont les dérives ne sont plus à démontrer.

Pour nous, au contraire il faut aller vers des orientations qui permettent de :

- répondre aux nouveaux besoins d'une formation supérieure de haut niveau à l'échelle de notre pays ;
- maintenir et développer une recherche fondamentale d'excellence et une recherche technologique ambitieuse et créatrice ;
- répondre aux revendications en matière de reconquête industrielle, de création d'emplois et de développement d'un service public d'Enseignement supérieur et de Recherche favorisant le rayonnement culturel de notre système universitaire et scientifique ainsi que l'émancipation citoyenne de la jeunesse du pays.

Toute réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche doit prendre en compte les défis posés désormais à l'humanité et à l'utilisation de ses connaissances et plus largement de son travail. Hier comme aujourd'hui, l'analyse de notre syndicat est ancrée sur cette exigence.

Relever les défis énergétiques, technologiques, scientifiques et sociaux ne sera possible que si les acteurs en mesurent les dimensions d'intérêt collectif que la concurrence et la poursuite d'intérêts étroits ne permettent pas d'affronter efficacement.

Même **Hollande** se lance dans la défense du projet de loi ESR.

Lundi 4 février passé, au Collège de France, il a défendu le projet de sa ministre. Deux objectifs : la réussite des étudiants et le décloisonnement entre les disciplines, mais aussi les établissements. Il a encore rappelé qu'il a décidé de sanctuariser le budget de l'ESR en 2013, pendant que d'autres ministères ont été appelés à faire des efforts. Il a aussi précisé qu'il ne reviendra pas sur l'autonomie des universités, mais sans préciser s'il va leur donner les moyens de leur autonomie. Il veut aussi former plus de doctorants en rappelant que le CIR et les conventions CIFRE incitent les entreprises à embaucher des docteurs. Bizarrement, il découvre qu'il y a des docteurs et maintenant il souhaite une réflexion sur l'accès des docteurs aux carrières de la fonction publique. Pourquoi alors n'ouvre-t-il pas des concours réservés pour les catégories A+ dans le ESR ?

**Un petit mot sur les précaires** : les EPST sont à la traîne concernant les concours réservés. Tous les autres ministères ont mis en place des concours réservés, comme par exemple au ministère de la culture : l'inscription au concours se finissait le 5 février.

Les responsables de la direction du CNRS continuent à faire de l'obstruction en prétendant que tant qu'ils n'ont pas le décret ils ne veulent pas donner des faux espoirs aux agents. De même, aucune liste d'éligibles ne nous a été donnée. Et ce n'est pas faute de la demander, dernière fois en date hier, et surtout le 22 janvier quand ça a fini en crêpage de chignon. Michel Pierre a traité Inglebert de filou et de menteur, et je peux vous dire qu'il n'a pas aimé.

A la place, hier ils ont essayé de nous coller une nouvelle fiche d'évaluation dans les dossiers annuels des ITA, soit disant pour identifier des agents en situation difficile. Exemple des cases à remplir par le DU :

- attentes satisfaites
- attentes partiellement satisfaites, situation à améliorer
- attentes non satisfaites
- situation très insuffisante

L'agent doit seulement dire s'il demande un accompagnement du SRH. Mais il a le droit, comme le DU, à 15 lignes de commentaires, contresignés par le DU bien sûr !

Tous les syndicats à l'unisson se sont levés contre cette « fiche de défense des DU » comme l'a nommé Josiane, un retour caché de la fiche objectifs ! Avec bien sûr à la clef une modulation des primes, promos etc. En fonction de la case cochée, automatiquement, sans que les SRH perdent du temps sur des tâches sans intérêt - Coudroy dixit entre les lignes.

Nous avons des bagarres à mener tous les jours, je suis sûre qu'ils le font exprès pour nous maintenir en forme.

### **La vie interne à la Cgt.**

Le 50e congrès confédéral approche. Les documents vous ont été fournis et ont été amendés par les sections. Les amendements doivent arriver au plus tard le 15 février à la commission d'amendements.

Ils font largement l'impasse sur nos secteurs hormis le service public de formation d'orientation, de qualification et de certification. Le mot fonctionnaire n'apparaît jamais et les mots « recherche » et « éducation » faut bien les chercher. Il y a de quoi amender, je ne doute pas que l'après-midi va être riche en débats.

Quelques mots sur le congrès extraordinaire de la Cgt éduc'action qui s'est déroulé il y a 2 semaines. Trois orientations ont été définies au cours de ce congrès.

- le maintien dans l'Ugict ou la fin de l'affiliation automatique à cette structure confédérale. Le congrès a décidé la désaffiliation qui a conduit à une modification statutaire de l'organisation.
- l'intégration du Sneip dans la Cgt éduc'action.
- le maintien de la Cgt éduc'action dans la Ferc.

C'est une période difficile pour la CGT. Elle est objet de toutes les critiques, à la télé, radio, internet, c'est la dernière marotte des média : taper sur la CGT. C'est à cause de nous que la France ne tourne plus ! Le CGT « bashing\* » tourne à plein régime !

Il faut se défendre, se mobiliser pour montrer les vrais coupables de la crise. Si le patronat et la financiarisation de l'économie ont mis la France sur la paille il ne faut pas s'en prendre au miroir qu'est la CGT. Si le capital est hideux ce n'est pas de notre faute !

\* = campagne de dénigrement des syndicats

Lorena Klein